

DÉCISION SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCISION ASSEMBLY / AU / DEC.710 (XXXI) SUR LE CENTRE DE L'UNION AFRICAINE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT POST-CONFLIT

Doc. EX.CL/1192(XXXVI)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du rapport d'étape de la Commission sur la mise en œuvre de la décision Assembly / AU / DEC.710 (XXXI) sur le Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit;
2. **SE FÉLICITE** de la signature, le 11 décembre 2019, de l'accord de siège du Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit entre le Président de la Commission de l'Union africaine, S.E. M. Moussa Faki Mahamat et S.E. M. Sameh Shoukry, ministre des Affaires étrangères de la République arabe d'Égypte;
3. **EXPRIME SA GRATITUDE** à S.E.M. Abdel Fattah al-Sisi, Président de la République arabe d'Égypte pour les efforts qu'il a déployés en sa qualité de leader désigné de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit et en particulier pour avoir accueilli, en décembre 2019, la session inaugurale du Forum pour la paix et le développement durables (Forum d'Assouan) à Assouan, en Égypte, axé sur la reconstruction post-conflit, l'éducation, le changement climatique et le développement durable en Afrique;
4. **FÉLICITE** la République arabe d'Égypte pour les préparatifs organisés au Caire en vue de rendre pleinement opérationnel le Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit et **SE FÉLICITE** des efforts de la Commission, en coordination avec la République arabe d'Égypte, pour la mise en œuvre opérationnelle du Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit;
5. **DEMANDE** à la Commission de déployer les efforts nécessaires pour rendre le Centre pleinement opérationnel et fonctionnel;
6. **CHARGE** la Commission de:
 - (i) déployer des efforts en vue de mobiliser des ressources, notamment des fonds suffisants et durables, pour mettre en place le Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit dont l'objectif est de consolider et de préserver la paix en Afrique;
 - (ii) Achever le processus de lancement du Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit, en particulier le recrutement de son personnel en 2020-2021;

(iii) Lancer rapidement les activités du programme du Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit afin de témoigner de sa contribution d'emblée aux efforts de reconstruction et de développement post-conflit sur le continent dès le début.

7. **LANCE UN APPEL** aux États membres, ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire de sa Commission de consolidation de la paix (UNPBC) et d'autres partenaires pour qu'ils apportent leur soutien au Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit afin d'en faciliter le fonctionnement et les activités.



African Union Commission (AUC)

PAPS Digital Repository

<https://papsrepository.africa-union.org/>

Annual Reports, Decisions and Declarations

Assembly Decisions

2020-02

Decision on the Implementation of Decision Assembly/AU/DEC.710(XXXI) on the African Union Centre for Post-Conflict Reconstruction and Development, 9-10 February 2020, Addis Ababa Ethiopia.

Assembly of the Union

African Union Commission

<https://papsrepository.africa-union.org/handle/123456789/301>

Downloaded from PAPS Digital Repository, Department of Political Affairs, Peace and Security (PAPS)